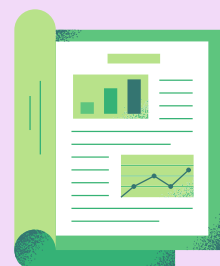


Secrétaire médical



Catégorie(s) professionnelle(s)

Assistant médico-administratif du médecin.
Statut d'assistante médico-technique.

Condition(s) diplômante(s):

- Recrutement sur concours avec un bac technologique ou bac sciences technologiques de la santé et du social, BEP, CAP.
- Il n'existe cependant pas de diplôme d'État propre à la profession.
- Concours de la fonction publique.

Actualité(s) juridique(s):

- Arrêté du 22 octobre 2012 relatif au titre professionnel de secrétaire assistante médico-sociale.
- Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Cadre(s) juridique(s) professionnel(s):

Fonction publique hospitalière : poste d'encadrement intermédiaire (catégorie B).
CDD ou CDI de droit public.

Ils peuvent exercer en tant que salariés au sein d'un cabinet médical, en clinique ou bien dans les maisons de retraite ou les services du conseil général. (code du travail et convention collective).

Témoignage(s):

« Nous sommes sous la pression des responsabilités avec des tâches de plus en plus nombreuses. Il y a des responsabilités vis-à-vis des patients et vis-à-vis des praticiens. La prise de rendez-vous à distance avec Docto Lib. Les tâches sont très répétitives, il n'y a pas de perspective d'évolution.. ».

